



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 21 Septembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-3-154

**OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES
SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
DEUX RIVES – LOT 8
AVENANT**

Etaient présents :

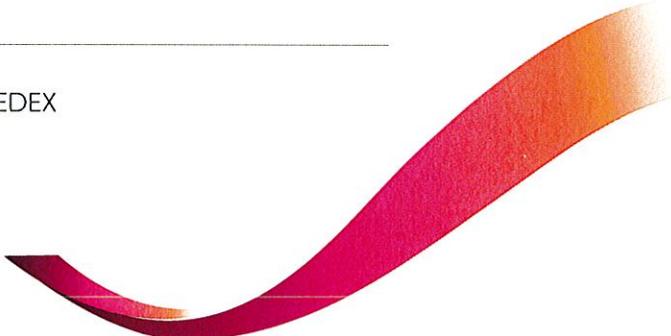
Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à M. Renaud)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à M.Martinat)
	:	M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian (pouvoir donné à M. Baylet)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D1-1-3-154

OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES – LOT 8 AVENANT

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a attribué un accord-cadre de fournitures pour l'achat de denrées alimentaires pour les services de la Communauté de Communes des Deux Rives décomposé en 41 lots.

L'avenant porte sur le lot 8 – Abats de jeunes bovins gamme frais.

Entreprise titulaire	Montant minimum HT
ARCARDIE SUD-OUEST – AUCH (32000)	100.00 €

L'avenant a pour objet de prendre acte des changements relatifs au titulaire du marché.

Suite au rachat le 04/09/2020, de quatre sites Arcadie Sud-Ouest (Auch, Mont de Marsan, Tarbes et Anglet) l'entité fournisseur du marché susmentionné a changé :

- de nom : ARCADIE VIANDE
- de SIRET : 888 889 060
- de numéro d'agrément : FR64 024 005 CE
- de RIB : FR76 1120 6201 4400 6996 2437 392

Ces changements n'entraînent aucune modification tarifaire.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus avec ARCADIE VIANDES.
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus avec ARCADIE VIANDES,
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférent.

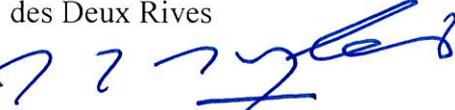
Fait à Valence d'Agen, le 27 septembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 septembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 04 OCT. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 04 OCT. 2021

AR PRÉFECTURE

Achat de denrées alimentaires pour les services de la Communauté de Communes des Deux Rives - Lot 8 - AVENANT

Numéro de l'acte : 2021D1_1_3_154

Date de la décision : 27/09/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210927-2021D1_1_3_154-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 04/10/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure formalisée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : 99_DE-082-248200016-20210927-2021D1_1_3_154-DE-1-1_1.pdf (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 04/10/2021 15:27:59

Date d'envoi de l'acte : 04/10/2021 15:29:05

Date de réception de l'AR : 04/10/2021 15:31:02